

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 MARS 2015

Le 04 mars 2015, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZECH.

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mme Fabienne ALEMANNI, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mr Daniel DUBOS, Mme Odile BORREDON, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mr Jean-Jacques BONDER, Mme Christine GARRIGUES, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mme Michèle CUBAYNES, Mr Pascal PRADAYROL.

Etaient absents excusés :

Monsieur VIGNALS qui a donné procuration à Monsieur MANIE

Monsieur PIASER qui a donné procuration à Monsieur ALAZARD

Secrétaire de séance : Mme Christine GARRIGUES

Approbation du compte rendu de la séance du 09 février 2015

Aucune remarque. Adopté à l'unanimité.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 17 Procurations : 2	Pour : 19 Contre : Abstention :

2015_3_1 : Choix des équipements sportifs

Monsieur le Maire fait tout d'abord une présentation du dossier qui va être travaillé avec les services du Conseil général sur le projet d'équipements sportifs de la commune.

1) Les besoins quantitatifs et qualitatifs préconisés par le Conseil général

- Besoin de 1.4 salles
- Besoin de vestiaires et douches ainsi que de chauffage dans les salles
- Besoin d'une piste d'athlétisme

2) Participation financière du CG

- 35 % de l'investissement qui correspond au prorata du temps d'utilisation par les collégiens
- Aide ne porte que sur une seule opération
- Demande à ce que les coûts de fonctionnement futurs soient bloqués pendant la durée d'amortissement des équipements

3) Trois scénarii possibles et adaptables

- **Scénario n°1**

- o Rénovation complète de la salle de la Grave avec des travaux lourds au sol, de nouveaux vestiaires et douches, une salle de gym, de sports de combat et d'arts du cirque (ancienne salle annexe), chauffage sur l'ensemble des parties centrales et latérales
- o Piste d'athlétisme 4 couloirs
- o Nécessité d'aménager 2 salles associatives pour remplacer la salle annexe
- o Coût prévisionnel de rénovation complète de la salle de la Grave : 1 043 000 € TTC
- o Coût prévisionnel de la piste : 218 880 € TTC
- o Coût prévisionnel salles associatives : 307 800 € TTC
- o **Total SC1 : 1 570 464 € TTC**

- **Scénario n°2**

- o Rénovation partielle de la salle de la Grave avec des travaux à minima au sol, un aménagement de vestiaires, une salle de gym, de sports de combat et d'arts du cirque (ancienne salle annexe), remplacement de la chaudière vieillissante: 328 320 € TTC
- o Piste d'athlétisme 4 couloirs : 218 880 € TTC
- o Nouvelle salle sur l'empreinte des courts de tennis actuels : architecte des bâtiments de France et DDT (pour risque inondable) sont ok : 700 372 € TTC
- o Salles associatives : 307 800 € TTC
- o **Total SC2 : 1 555 372 € TTC**

- **Scénario n°3**

- o Salle de la grave : 180 576 € TTC (sol + chauffage)
- o Piste d'athlétisme 4 couloirs: 218 880 € TTC
- o **Total SC3 : 399 456 € TTC**

Monsieur le Maire ouvre le débat en relevant quelques points positifs et négatifs sur les différents scénarii.

	Scénario 1 - TTC	Scénario 2 - TTC	Scénario 3 - TTC
Rénovation complète salle de la Grave	1 043 784,00 €		
Rénovation partielle salle de la Grave		328 320,00 €	
Rénovation minimale salle de la Grave			180 576,00 €
Nouveau plateau d'athlétisme	218 880,00 €	218 880,00 €	218 880,00 €
Nouvelle salle associative	307 800,00 €	307 800,00 €	
Nouvelle halle des sports		700 372,00 €	
TOTAL TTC	1 570 464,00 €	1 555 372,00 €	399 456,00 €

Hors Taxes complet	1 349 195,88 €	1 336 230,24 €	343 175,26 €
Hors Taxes infrastructures sportives	1 084 762,89 €	1 071 797,25 €	343 175,26 €

PRO	Répond au cahier des charges CG46	Répond au cahier des charges CG46	Pas cher !!
	1 salle banquet 250 personnes	1 salle banquet 250 personnes	
	1 salle de sport rénovée (800m ²)	2 salles de sport (800m ² et 1200 m ²)	
	Un accord CG46 facile ==> coût à l'utilisation	Un accord CG46 facile ==> coût à l'utilisation	
	Panorama LF	Une mutualisation des nouveaux vestiaires du rugby (bonne gestion des investissements publics)	
CON	1 seule salle	Panorama LF	Ne répond pas au cahier des charges CG46 (salle combat, Gym, etc.)
	Complexité (défauts)		Désengagement inconcevable vs. accord initial de cité scolaire !
	Un planning d'utilisation difficile à gérer		
	Légalement plus cher		
	Pas de subventions CNDS, FFT, CCVLV, Région et Europe		Blocage installations et risques d'accident

Madame CUBAYNES relève que le scénario n°3 posera un problème en terme de capacité d'accueil.

Monsieur PRADAYROL voit bien un scénario n°4 avec le scénario n°1 allégé sur la partie sol à refaire.

Monsieur PRADAYROL souligne qu'une salle supplémentaire engendrera une augmentation des coûts d'entretien, de fonctionnement (chauffage), de réparation.

Madame CALVO soulève un problème d'esthétique d'un futur bâtiment sur les courts de tennis qui obturerait la vue depuis les logements foyers.

Monsieur MANIE questionne sur la pertinence de mettre 700 000 € sur un bâtiment en zone inondable et l'exposer à certains risques. Il s'interroge également sur la solidité d'un tel bâtiment dans le temps.

Monsieur le Maire répond que le bâtiment sera couvert par une assurance décennale comme tout autre bâtiment et que la réfection de la toile avoisine les 100 000 €. De plus en cas d'inondation, les assurances couvrent les dommages.

Monsieur BONDER souhaiterait que l'on travaille sur l'hypothèse de création d'une deuxième surface en dur à proximité de la salle de la grave.

Monsieur MANIE propose également d'agrandir la salle de la grave, parallèlement à la salle annexe.

Monsieur le Maire propose de soumettre ces idées au maître d'œuvre pour qu'il nous chiffre certaines pistes de réflexion.

Monsieur le Maire argumente que la solution de construction d'une 2^{ième} salle à côté de l'actuelle n'est pas réalisable car refusée par les Bâtiments de France en raison d'un panorama surchargé par deux grosses structures côte à côte alors que la couverture des tennis à proximité des logements foyers est jugée esthétique

Devant la complexité du choix à faire et pour clôturer le débat, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour sa participation active à ce travail de réflexion, donne un temps supplémentaire à la réflexion pour assimiler tous ces scénarii potentiels, et propose d'en débattre prochainement avant le vote du budget.

2015_3_2 : Demande de Dotation d'Equipements pour les Territoires Ruraux pour les équipements sportifs

Face à une opportunité de financement, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la présente demande porte sur la réalisation de l'anneau d'athlétisme et la réfection de la salle polyvalente de la Grave. Il n'est pas fait état de la couverture des 2 tennis de la Douve car ce dossier a déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Comité National pour le Développement du Sport et de ce fait une demande de DETR pour ce même équipement n'est pas autorisée.

Description des dépenses prises en compte :

- **Rénovation partielle de la salle de la Grave**
 - o Réfection des sols : 92 000 € HT
 - o Réalisation de nouveaux vestiaires et d'une salle de sport de combat : 108 000 € HT
 - o Mise aux normes de l'installation de chauffage : 40 000 € HT
 - o Total : 240 000 € HT
 - **Création d'un anneau d'athlétisme avec piste 4 couloirs**
: 160 000 € HT
- Total des travaux** : **400 000 € HT**
: 480 000 € TTC

Divers Honoraires (architectes, bureau de contrôle, SPS, assurance

: **56 000 € HT**

: 67 200 € TTC

Total général de l'opération

: **456 000 € HT**

: 547 200 € TTC

Description des recettes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le plan de financement suivant :

Etat – DETR	25 %	114 000 €
Département	22 %	100 320 €
Emprunt	11 %	50 160 €
Autofinancement	42 %	191 520 €
Total	100 %	456 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Donne son accord** pour le plan de financement ci-dessus et pour une participation de la commune à la réalisation des équipements sportifs pour un montant de **456000 € HT** et **d'ajuster** dans les divers budgets primitifs de 2015 et 2016 les **crédits nécessaires**,
- **Mandate** Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'Etat une aide de 25 % au titre de la DETR.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 17 Procurations : 2	Pour : 19 Contre : Abstention :

2015_3_3 : Etude des offres de financement pour la cité scolaire et les équipements sportifs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un plan de financement potentiel sur l'opération globale du «groupe scolaire et des équipements sportifs ».

Les subventions **pour la cité scolaire** connues à ce jour s'élèvent à 1 153 907 € pour un total de travaux à 4 573 149 € TTC.

En ce qui concerne les équipements sportifs, les réponses à l'ensemble des subventions sollicitées ne nous sont pas encore parvenues. Sont en attente l'accord pour le Comité National Pour le Développement du Sport, la Communauté des communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, la Région, la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux.

A noter que pour le financement régional, Monsieur le Maire précise que suite à un RDV avec les services du Pôle sport de la région, cette aide est tout à fait envisageable mais à la condition que la Communauté de communes participe également pour le même montant.

Ces deux projets vont entraîner pour la commune un besoin d'emprunt assez considérable, un emprunt à court terme « in fine » (environ 500 000 €) qui permettra de combler le décalage avec le remboursement de FCTVA et un emprunt à long terme, vraisemblablement sur 20 ans pour venir compléter notre autofinancement et les subventions (montant à déterminer selon le scénario choisi pour les équipements sportifs).

En annexe vous trouverez un cahier des charges, établi par le cabinet ORFEOR, qui va être proposé à plusieurs banques : Crédit agricole, BNP, Caisse d'épargne, Caisse des dépôts et Consignation, Banque postale, Banque populaire.

Synthèse Plan de financement



RECETTES TOTALES - TTC										
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL	
TOTAL SUBVENTIONS	0,00 €	294 506,00 €	0,00 €	304 390,33 €	888 466,01 €	189 587,80 €	0,00 €	0,00 €	1 676 950,15 €	28%
TOTAL AUTOFINANCEMENT	35 906,11 €	-85 352,07 €	331 246,74 €	527 236,70 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 009 037,48 €	17%
TOTAL EMPRUNT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	603 734,04 €	1 663 944,02 €	811 768,04 €	-336 797,11 €	-160 505,50 €	2 582 143,48 €	43%
TOTAL FCTVA	0,00 €	0,00 €	4 488,26 €	26 144,24 €	41 966,88 €	182 688,16 €	336 797,11 €	160 505,50 €	752 590,16 €	13%
TOTAL	35 906 €	209 154 €	335 735 €	1 461 505 €	2 694 377 €	1 284 044 €	0 €	0 €	6 020 721 €	

Hors taxes : 5 017 267,72 €

2015_3_4 : Questions diverses

2015_3_4_1: Débat d'orientation budgétaire

Résultats comparés sur 3 ans

ANNEE 2011			
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT			
DE L'EXERCICE	ANTERIEURS Reportés	EXCEDENT	REPORT EN FONCTIONNEMENT SUR BP 2012
349 110.68 €	493 034.55 €	842 145.23 €	419 179.07 €
RESULTATS D'INVESTISSEMENT			
SOLDE NEGATIF D'EXECUTION	RESTES A REALISER	BESOIN DE FINANCEMENT	AFFECTATION EN INVESTISSEMENT SUR BP 2012
119 466.16 €	303 500.00 €	422 966.16 €	422 966.16 €

ANNEE 2012			
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT			
DE L'EXERCICE	ANTERIEURS Reportés	EXCEDENT	REPORT EN FONCTIONNEMENT SUR BP 2013
366 286.14 €	419 179.07 €	785 465.21 €	379 591.90 €
RESULTATS D'INVESTISSEMENT			
SOLDE POSITIF D'EXECUTION	RESTES A REALISER	BESOIN DE FINANCEMENT	AFFECTATION EN INVESTISSEMENT SUR BP 2013
30 926.69 €	436 800.00 €	405 873.31 €	405 873.31 €

ANNEE 2013			
RESULTATS DE FONCTIONNEMENT			
DE L'EXERCICE	ANTERIEURS Reportés	EXCEDENT	REPORT EN FONCTIONNEMENT SUR BP 2014
389 490.48 €	383 518.38 €	773 008.86 €	377 957.00 €
RESULTATS D'INVESTISSEMENT			
SOLDE POSITIF D'EXECUTION	RESTES A REALISER	BESOIN DE FINANCEMENT	AFFECTATION EN INVESTISSEMENT SUR BP 2014
366 943.04 €	245 300.00 €	0.00 €	395 051.86 €

Points majeurs à prendre en considération



La prospective d'évolution des dépenses de Fonctionnement suivante est à intégrer :

- La **contribution SDIS** (~50K€) va repasser des Com Com vers les communes
- Le désengagement de l'Etat dans **l'instruction du Droit des sols** va obliger la Communauté de Communes à créer / assurer ce service et le répercuter aux communes (~10K€)
- La **baisse de la DGF** de l'Etat de 10% par an sur 3 ans (de 43K€ à 104K€ sur 3 ans en plus des 12 k€ déjà coupés en 2014)
- Les **intérêts de notre futur emprunt** (de 10K€ à 50 K€ en plus sur 3 ans)

L'incidence prévisible est que notre excédent de Fonctionnement ~750K€ va tomber à ~400K€ avec comme vraisemblables conséquences :

- Moindre report d'excédent de Fonctionnement (**réserve**) autour de 200K€ au lieu de 350K€
- Moindre report d'excédent de Fonctionnement vers de l'Investissement (**autofinancement**) autour de 200K€ au lieu de 400K€

2015_3_4_2: Fixation d'une redevance pour l'occupation d'un local à la maison médicale

Monsieur le Maire fait savoir qu'à compter du 9 mars 2015, le local vacant du deuxième étage de la maison de santé va être occupé par un agent d'assurance de GROUPAMA. Il revient donc au conseil municipal de fixer une redevance qui sera intégrée dans une convention d'occupation à titre précaire signée entre la commune et l'utilisateur.

Monsieur le Maire utilisant la même base que pour les praticiens de santé soit 6.93 € le m² propose au conseil municipal de fixer une redevance à hauteur de 160 € / mois précisant que les charges de fonctionnement du bâtiment seront également réparties avec ce nouvel occupant.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 17 Procurations : 2	Pour : 19 Contre : Abstention :

2015_3_4_3: Constitution des bureaux de vote pour les élections départementales

Monsieur BORREDON fait appel à candidature pour la tenue des bureaux de vote pour les élections départementales de mars prochain.

Les tableaux pour chaque tour vous seront communiqués prochainement.

2015_3_4_4: Beach rugby

Un tournoi de Beach rugby aura lieu au mois d'août 2015 à la base de Caïx, organisé conjointement par la Fédération de rugby et le club de Luzech. La date reste à confirmer et la commission « animations et festivités » sera chargée de faire coïncider et cohabiter cet événement avec les autres manifestations programmées dans notre commune.

Fin de séance.

Par avance à retenir la date du mercredi 1^{er} avril 2015 à 18 h pour le vote du budget.